



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

GRP/2008/Inf.5
10 octobre 2008

UNE REPOSE PARLEMENTAIRE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Troisième Conférence pour les membres des commissions parlementaires sur la condition de la femme et d'autres commissions traitant de l'égalité des sexes

Genève, 2-4 décembre 2008

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Dans le cadre des efforts qu'elle accomplit pour renforcer la capacité des parlements à promouvoir l'égalité des sexes, l'Union interparlementaire organise chaque année une conférence à l'intention des présidents et des membres des commissions parlementaires qui traitent de la condition de la femme et de l'égalité des sexes. La Conférence de cette année, qui aura lieu du 2 au 4 décembre 2008, aura pour thème principal la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

La violence contre les femmes demeure une question majeure à l'ordre du jour de la communauté internationale dans le domaine des droits de l'homme. C'est un problème universel, dont seules l'ampleur et la nature varient d'un pays à l'autre. Il se produit dans le contexte plus vaste de la discrimination fondée sur le sexe - caractérisée par l'inégalité des rapports de force - dans les sphères publique et privée. Dans la sphère privée, ce phénomène englobe la violence familiale et conjugale, y compris les pratiques et traditions culturelles néfastes. Dans la sphère publique, il recouvre la violence, le harcèlement et l'exploitation sexuels. Par l'intermédiaire de leurs agents ou de leurs politiques publiques, les Etats peuvent tolérer cette violence sans le vouloir, par exemple lorsque les lois sont insuffisantes ou mal mises en œuvre, ce qui dans les faits permet aux auteurs de violences contre les femmes d'agir en toute impunité.

La violence contre les femmes est une réalité inacceptable qu'il faut combattre d'urgence. L'UIP s'est engagée à renforcer l'action menée dans ce domaine et à aider les parlements à faire de la lutte contre ce phénomène une priorité nationale. Cet engagement vise à compléter, dans une perspective parlementaire, la campagne contre la violence à l'égard des femmes que le Secrétaire général de l'ONU a lancée en mars 2008.

../..

D'une durée de trois jours, la Conférence donnera aux parlementaires l'occasion de faire le point sur la situation et de débattre des divers types de violence contre les femmes ainsi que d'initiatives parlementaires concrètes qui peuvent être prises pour la combattre. Les participants prêteront une attention particulière aux cadres législatifs et à l'efficacité de la mise en œuvre. Les points inscrits à l'ordre du jour seront présentés par des parlementaires et/ou des experts et des représentants d'organismes internationaux et/ou régionaux de défense des droits de l'homme. Comme par le passé, l'accent sera mis sur le débat et tout sera fait pour réserver suffisamment de temps à un libre échange de vues. L'interprétation sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français.

Tous les parlements nationaux sont invités à participer à cette manifestation. Il est proposé que les délégations soient composées de deux parlementaires membres de commissions qui traitent directement ou indirectement de la condition de la femme et de l'égalité des sexes ou qui sont experts dans ce domaine, accompagnés de leurs conseillers. Dans toute la mesure du possible, le principe de l'équilibre entre les sexes devra être respecté dans la composition des délégations.

Nous enverrons l'ordre du jour et des informations détaillées sur l'organisation de la Conférence dès qu'ils auront été mis au point. En attendant, vous trouverez un formulaire d'inscription ci-joint. Je tiens à souligner que les participants doivent s'occuper eux-mêmes de tout ce qui concerne leur visa, leur réservation d'hôtel et leur transport. Pour faciliter les réservations d'hôtel, un formulaire de réservation est également joint, que les participants souhaiteront peut-être utiliser.

Dans l'attente de recevoir votre délégation à Genève, je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général